

# AMENDEMENT BUDGETAIRE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## « SOUTIEN A LA FORMATION DES SALARIES DES ENTREPRISES A BUT D'EMPLOI »

### Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou  
du rapport :

N° de l'amendement :

### SESSION DES 21 et 22 décembre 2023

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : X / AP :  / CP :

#### AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE

### Rapport E501 – Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

#### Exposé des motifs

Lancés en octobre 2021, les dispositifs « Parcours tutorat » emploi et formation ont vocation à faciliter l'adaptation à l'emploi. Malgré un élargissement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, les dispositifs ne semblent pas avoir rencontré le succès espéré. Selon le vice-président André Martin lors de la session du CREFOP le 11 décembre dernier, seules 86 personnes auraient bénéficié de ces programmes en 2023, sur les 1800 personnes attendues. Tout en maintenant ce dispositif, il paraît donc pertinent de pouvoir réaffecter une partie du budget consacré vers un dispositif pouvant répondre à d'autres besoins identifiés.

A ce titre, il convient de rappeler que le territoire ligérien abrite trois Entreprises à But d'Emploi (EBE) sur les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée du Saumurois, de Laval et de Pontchâteau employant plus de 100 personnes. Plusieurs autres territoires sont candidats à l'expérimentation et, pour certains, en cours d'habilitation.

Si les EBE ont accès au catalogue des formations professionnelles régionales comme toutes les autres structures, les retours d'expérience ont montré que celles-ci peuvent être inadaptées. En effet, les salariés des EBE sont des personnes longtemps très éloignées de l'emploi, dont les parcours de vie ont pu les fragiliser ou les rendre étrangers aux savoirs-être de base. Pour exemple, les formations sur site sont fortement préconisées, ce qui est rarement possible dans le cadre du catalogue de formation actuel. Dans le cas où les formations sur site ne sont pas envisageables, il conviendrait de mettre à disposition un outil de mobilité ou une prise en charge du transport affecté par l'EBE.

Dès lors, nous proposons de créer un dispositif de soutien adapté aux publics spécifiques des EBE. L'objectif est de donner les clés nécessaires à ces salariés pour rendre l'EBE pérenne, mais aussi pour pouvoir s'insérer plus durablement dans l'emploi en dehors des EBE.

**Délibéré :**

**Dans le point « 2. « 1 emploi = 1 formation » : objectif plein emploi », modifier comme suit :**

**Modifier le point « Dispositifs Parcours emploi Tutorat & Formation » comme suit :**

« Aussi, je vous propose :

- d'affecter une autorisation d'engagement afférente, pour ces deux dispositifs, d'un montant global de ~~2 000 000 €~~ **1.000.000€**,
- d'acter que les bénéficiaires du dispositif ainsi que les montants d'aides accordées feront l'objet d'une présentation pour information devant la Commission permanente ou le Conseil régional une fois par an. »

**A la suite, ajouter le point « Dispositif de soutien à l'insertion durable des salariés des Entreprises à But d'Emploi (EBE) » rédigé comme suit :**

**« Dispositif de soutien à l'insertion durable des salariés des Entreprises à But d'Emploi (EBE)**

**Afin de favoriser l'insertion professionnelle à long terme des salariés des Entreprises à But d'Emploi (EBE) ligériennes, la Région engage un soutien pro-actif à ces structures aux besoins spécifiques.**

**Ce dispositif vise à :**

- **Offrir des formations adaptées aux publics cibles.**
- **Permettre une prise en charge du transport vers le lieu de formation aux publics cibles.**

**Aussi, je vous propose :**

- **d'affecter une autorisation d'engagement afférente d'un montant de 1.000.000€,**
- **d'acter que les bénéficiaires du dispositif ainsi que les montants d'aides accordées feront l'objet d'une présentation pour information devant la Commission permanente ou le Conseil régional une fois par an. ».**



**Sabine Lalande**  
Conseillère Régionale